

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités Question écrite n° 63281

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les postes de chercheurs destinés au développement de l'université de Corse. Lors de sa visite en Corse le 30 mai 2003, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, monsieur Nicolas Sarkozy, avait publiquement annoncé, en présence du président du conseil exécutif, du président de l'assemblée de Corse, du recteur, ainsi que des trois conseils de l'université réunis en formation plénière, que le ministre de la recherche l'autorisait à dire son accord pour répondre favorablement à la demande faite de 15 postes de chercheurs adossés à de grands organismes. Actuellement, 3 postes sont en cours de publication. Compte tenu des procédures de recrutement et des délais requis, et afin d'atteindre les objectifs et ambitions scientifiques de l'université de Corse pour la période 2004-2007, il était primordial que le processus de publications de ces postes ait été engagé. Il demande si le Gouvernement a pris toutes les dispositions afin que les postes de chercheurs scientifiques promis en 2003 soient ouverts et attribués à l'université de Corse dans les plus brefs délais, et en tout état de cause avant la prochaine campagne de recrutement des établissements publics scientifiques concernés.

Texte de la réponse

La convention d'application signée le 22 juillet 2005 prévoit 15 postes de personnels de recherche affectés par les établissements de recherche, et en particulier le CNRS dans le cadre du partenariat avec l'université, suite à l'évaluation scientifique positive des projets structurants en matière de recherche.

Données clés

Auteur : M. Simon Renucci

Circonscription: Corse-du-Sud (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63281
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3975 Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9099